



PLACE DE LA FRATERNITE
82170 BESSENS

☎ : 05.82.73.03.14

☎ : 05.63.27.76.16

✉ : mairie-bessens@info82.com

🌐 : www.bessens.fr

COMPTE-RENDU SEANCE DU 23 MAI 2020

Nombre de Conseillers : 19

Présents : 18

Votants : 19

L'An Deux Mil Vingt, le 23 mai à 10h00, le Conseil Municipal de la commune de BESSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr le Maire.

Date de la convocation : 18 mai 2020

Présents : Mmes DE CORTE Vanessa, DOSNON Ludivine, LAFORGUE Laëtitia, LALA Magalie, MONTANARO Séverine, MOT Brigitte, OGER Nadège, TOURNAY Emmanuelle, VIGNANDEL Audrey et Mrs FABRIS Jérôme, HUGANET Amédée, MAGNIER Armand, MICHEL Serge, PENCHE Sylvain, PLANA Bastien, RAPHET Adrien, ROUBY Alain, SHOURICK Paul.

Absents excusés : Mr CAUMON Guillaume

Monsieur CAUMON Guillaume a donné procuration à Madame MOT Brigitte

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Mme AMMERICH Manon a été désignée secrétaire de séance.

I. Délibérations

20200301 ELECTION DU MAIRE

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur BILLIARD Alexandre maire sortant, qui, après l'appel nominal a déclaré installer mesdames et messieurs les conseillers municipaux dans leurs fonctions.

Monsieur ROUBY Alain, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire. Il a été demandé la séance à huis clos, un vote à main levée a été effectué, l'unanimité des membres présents sont favorables au huis clos.

Monsieur le Président de séance rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote la candidature de Monsieur RAPHET Adrien.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 10
- Monsieur RAPHET Adrien : 18
- Monsieur SHOURICK Paul : 1

Monsieur RAPHET Adrien ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire

20200302 CREATION DE POSTES D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 1 abstention, et 0 voix contre

D'approuver la création de 5 postes d'adjoints au maire.

Informations diverses :

Conformément aux conditions fixées par l'article L2121-18 du CGCT, sous la présidence de Monsieur ROUBY Alain, il a été demandé la séance à huis clos, il a été procédé à un vote à main levée.

À l'unanimité des membres présents le conseil municipal adopte le huis clos.

La séance est levée à 10h47